

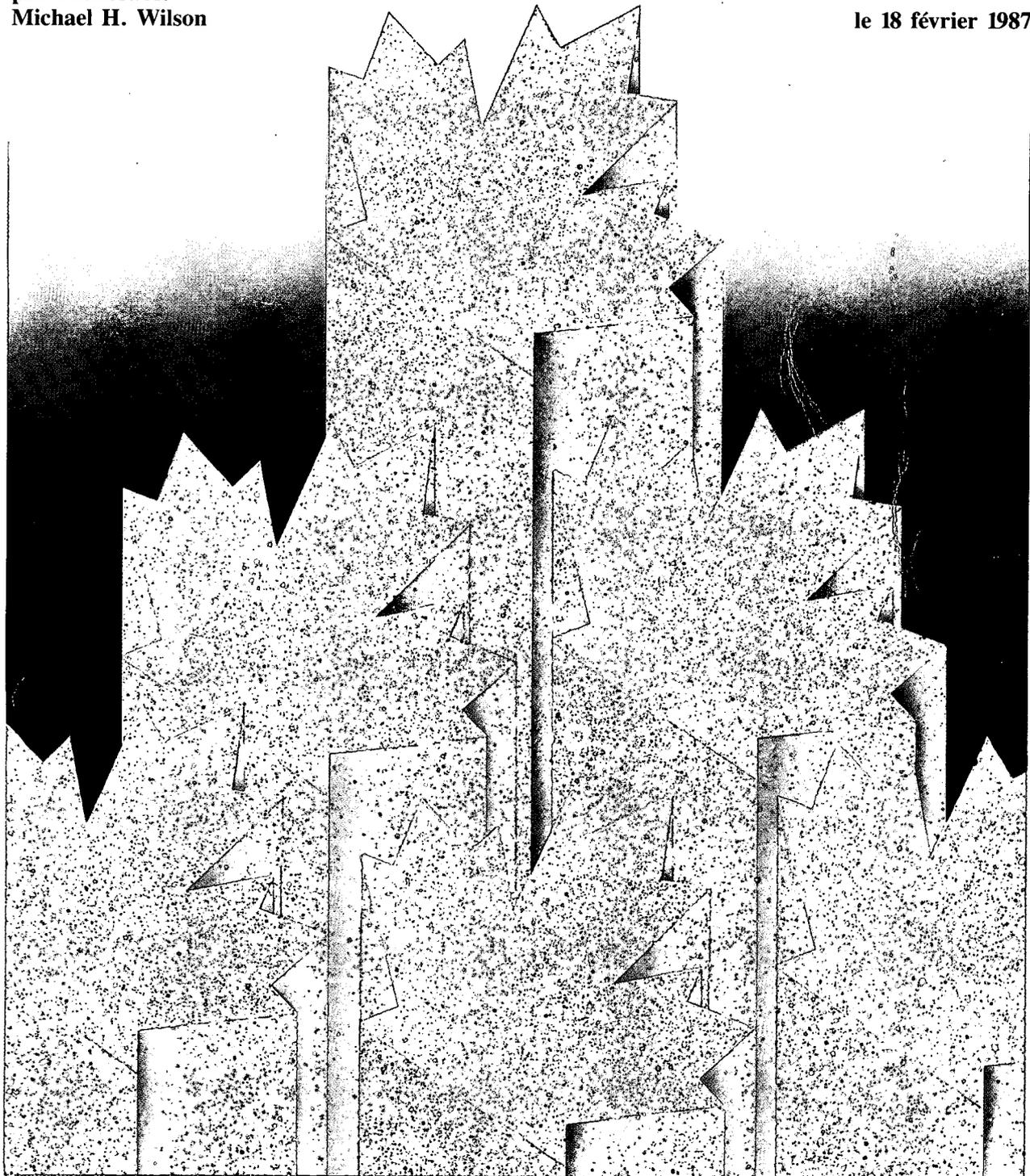
Res.
HJ13
A29a
1987

...rer le renouveau économique

Le discours du budget

Présenté à la
Chambre des communes
par l'honorable
Michael H. Wilson

le 18 février 1987

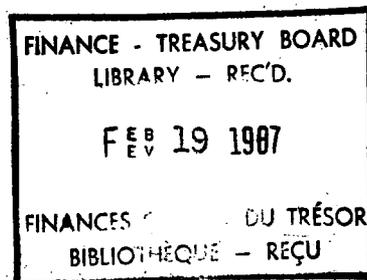


Canada

Pour assurer le renouveau économique

Le discours du budget

Présenté à la Chambre des communes
par l'honorable Michael H. Wilson
Ministre des Finances
Député d'Etobicoke Centre
le 18 février 1987



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction | 1 |
| Les progrès de notre programme | 2 |
| Le bilan économique | 4 |
| Les perspectives économiques | 5 |
| La poursuite du redressement financier | 6 |
| Les principes financiers..... | 6 |
| Le maintien d'une marge de manoeuvre financière | 7 |
| Les initiatives de gestion | 8 |
| Les mesures relatives aux recettes | 9 |
| Le commerce et le tarif douanier | 10 |
| L'évitement fiscal | 11 |
| La réforme fiscale..... | 12 |
| L'impôt sur le revenu des particuliers..... | 13 |
| L'impôt sur les bénéfices des sociétés | 13 |
| La taxe fédérale de vente | 14 |
| Conclusion..... | 14 |
| Annexe | 17 |

Introduction

Les Canadiens ont tout lieu d'être encouragés par les progrès économiques de la nation au cours de l'année écoulée. Malgré quelques problèmes difficiles, notre économie s'est bien comportée dans un contexte international exigeant.

Je voudrais aujourd'hui présenter à la Chambre et à tous les Canadiens le bilan des progrès appréciables que nous avons réalisés dans notre programme d'action pour le renouveau économique du Canada.

L'an dernier, nos taux de croissance économique et de création d'emplois ont dépassé ceux de tous les autres grands pays industrialisés.

Nous avons obtenu ces résultats dans une économie mondiale qui est devenue non seulement plus concurrentielle, mais aussi plus instable et incertaine. L'économie mondiale continuera d'être confrontée:

- à de graves déséquilibres commerciaux entre les pays industrialisés;
- à la persistance d'un important déficit budgétaire aux États-Unis;
- aux problèmes de dette extérieure des pays en développement; et
- à la montée du protectionnisme global.

Ces défis soulignent la nécessité, pour le gouvernement, de travailler en collaboration plus étroite que jamais avec nos partenaires commerciaux afin de promouvoir une croissance mondiale saine et équilibrée.

L'évolution internationale a influé sur les résultats de l'économie canadienne en 1986. La chute des prix mondiaux des céréales et du pétrole a été durement ressentie, en particulier dans l'Ouest canadien. Les avantages apportés par une croissance et une création d'emplois constantes ont été appréciables, mais ils n'ont pas profité également à toutes les régions.

Le gouvernement a tenu compte des besoins régionaux en prenant plusieurs mesures qui ont permis d'atténuer les effets de l'évolution internationale. C'est grâce aux progrès de l'économie nationale que nous avons pu réagir ainsi.

Si nous n'avions pas réussi à abaisser les taux d'intérêt et à freiner l'inflation, nos problèmes régionaux auraient été encore plus graves.

Notre capacité future de contribuer au développement économique de toutes nos régions continuera de toute évidence de dépendre de la capacité de la nation de concurrencer les meilleurs au niveau international.

Les progrès de notre programme

Avant l'entrée en fonction de notre gouvernement, une récession marquée avait porté un dur coup à la confiance des Canadiens. La gravité de ce recul économique et cette baisse de confiance étaient symptomatiques d'une évolution inquiétante qui menaçait nos objectifs de croissance soutenue, de permanence des emplois et d'accroissement des possibilités offertes aux Canadiens.

- Le déficit dépassait \$38 milliards et était en hausse.
- La dette nationale avait doublé en trois ans seulement.
- Le gouvernement consommait une proportion toujours croissante des ressources du pays.
- L'initiative privée était de plus en plus entravée par une réglementation excessive.
- Des subventions de plus en plus importantes à l'industrie faisaient obstacle au changement.
- Des dépenses désordonnées conduisaient au gaspillage, à une bureaucratie envahissante et à des activités improductives.

L'État constituait une bonne partie du problème.

Une nation écrasée sous les déficits et les dettes est plus vulnérable aux chocs économiques. Cependant, les fonctions jouées par l'État et la manière dont il s'en acquitte sont aussi importantes que la proportion des ressources qu'il emprunte à la nation.

C'est la raison pour laquelle, en novembre 1984, nous avons présenté aux Canadiens un programme complet de renouveau économique.

C'est pour cela que, avec persévérance et cohérence, nous avons entrepris de rendre l'État plus efficient, de rétablir une gestion financière prudente et d'instaurer un cadre économique qui soit propice à l'initiative privée et à la prise de risques, et qui récompense le succès.

Sans les initiatives déterminées prises afin de redresser les finances de la nation, la spirale des déficits et de la dette se serait accélérée; la confiance aurait encore baissé. Nous devons agir, et c'est ce que nous avons fait.

- Nous avons ramené le déficit à \$34.4 milliards dans notre première année complète d'exercice du pouvoir.
- Cette année, nous réduirons le déficit à \$32 milliards. De plus, nous limiterons nos dépenses de programmes à \$89.4 milliards, objectif que j'avais fixé dans mon budget d'il y a un an.
- J'annonce également aujourd'hui que, au cours de notre troisième année, nous ramènerons le déficit à \$29.3 milliards (graphique 1 de l'annexe).

Permettez-moi de souligner l'ampleur de nos efforts. À notre entrée en fonction, le déficit fédéral en proportion de l'économie représentait plus d'une fois et demie celui des États-Unis, mesuré de manière équivalente. En proportion de l'économie, notre déficit a été réduit à un point tel qu'il est maintenant identique à celui des États-Unis (graphique 2 de l'annexe).

Ces progrès n'ont pas été réalisés sans mal. Ils ont nécessité des décisions difficiles et exigé une gestion ferme et disciplinée. Ces mesures ont été prises dans le cadre de notre programme global dont l'objectif essentiel était d'améliorer la compétitivité internationale du Canada. En effet, une compétitivité améliorée produira une croissance soutenue et des emplois permanents.

Notre programme vise aussi à:

- déréglementer des secteurs clés de l'économie;
- soutenir les sciences et la technologie;
- venir en aide à la petite entreprise;
- privatiser les sociétés d'État qui peuvent mieux fonctionner dans le secteur privé;
- moderniser la réglementation des services financiers; et
- poursuivre des initiatives commerciales visant à nous assurer des débouchés jusqu'au siècle prochain.

Nos initiatives commerciales revêtent une grande importance. Grâce à elles, l'amélioration de notre compétitivité se traduira par des emplois plus nombreux. Nous restons bien résolus à rechercher une entente avec notre plus gros partenaire commercial, les États-Unis – une entente qui doit manifestement être profitable au Canada. Nous jouons également un rôle de premier plan dans la nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales tenue dans le cadre du GATT. Ces négociations porteront sur plusieurs questions d'une importance vitale pour le Canada, et notamment sur le commerce des produits agricoles. Comme l'a bien précisé le Premier ministre, le gouvernement n'épargnera aucun effort dans la recherche d'un règlement international des conflits commerciaux en matière agricole, afin que cessent les dommages causés par ces conflits au Canada et ailleurs dans le monde.

Une autre initiative importante, dans notre programme économique, est la réforme fiscale. Je ne saurais trop insister sur l'importance d'un régime fiscal plus équitable, moins complexe et favorable aux activités économiques productives. J'y reviendrai un peu plus tard.

Je présente dans ce budget nos perspectives économiques et notre plan financier pour 1987-88. Je proposerai plusieurs initiatives de gestion et des mesures relatives aux recettes qui assureront une nouvelle réduction appréciable du déficit et des besoins d'emprunt. Je reste attaché à la planification économique et financière à moyen terme. Le plan financier du prochain exercice est un nouveau pas dans

notre programme de réduction constante des déficits futurs. Cependant, la réforme fiscale influera sensiblement sur nos perspectives économiques et financières à moyen terme. Lorsque j'exposerai mes propositions de réforme fiscale, je présenterai clairement les perspectives économiques et financières à moyen terme du Canada.

Ce budget s'appuie sur les progrès financiers déjà réalisés et en assure la continuation. Dans le discours du Trône, le gouvernement avait clairement énoncé ses priorités d'action. Ces dernières ont été choisies dans les limites de notre plan financier. Nous avons fait la preuve de notre capacité d'établir des priorités et de répartir les ressources de façon responsable de manière à atteindre nos objectifs. Le gouvernement annoncera en temps opportun des programmes qui permettront de mettre en oeuvre les priorités et les politiques indiquées dans le discours du Trône.

Je tiens à souligner que les mesures que nous avons adoptées et que nous continuerons de prendre afin de poursuivre notre programme de renouveau économique s'inscrivent dans un programme coordonné et cohérent qui vise à renforcer la compétitivité du Canada.

Je dépose avec ce budget un rapport sur les progrès appréciables que nous avons réalisés dans la mise en oeuvre d'un grand nombre des éléments de notre Programme de renouveau économique. Je recommande ce rapport à l'attention des députés et de tous les Canadiens. Il présente les résultats que nous avons obtenus tous ensemble et les principes qui nous guideront dans la mise en oeuvre future de ce programme.

Le bilan économique

Nos initiatives ont contribué aux bons résultats de l'économie depuis deux ans et demi. Ces résultats démontrent bien que les Canadiens réagissent positivement aux possibilités ouvertes par nos progrès dans la mise en oeuvre de notre programme d'action. Depuis septembre 1984:

- la croissance réelle de l'économie canadienne a été d'environ 3 1/2 pour cent par an en moyenne, n'étant inférieure qu'à celle du Japon et dépassant de beaucoup celle des États-Unis;
- la confiance des consommateurs s'est considérablement raffermie et leurs dépenses ont fortement contribué à la croissance;
- une économie canadienne en redressement a créé 675,000 nouveaux emplois;
- la progression de l'emploi a été plus forte au Canada que dans tout autre grand pays industrialisé (graphique 3 de l'annexe);
- le taux de chômage a diminué de deux points;
- les taux d'intérêt à court terme sont à leur plus bas niveau en près de 10 ans (graphique 4 de l'annexe);

- les taux des hypothèques à cinq ans ont chuté de plus de trois points – ce qui réduit les frais d'intérêt de \$1,360 par an sur une hypothèque de \$50,000 amortie sur 25 ans;
- le logement étant maintenant plus accessible aux Canadiens, les mises en chantier domiciliaires sont à leur plus haut niveau en huit ans, et ce, sans la stimulation artificielle des subventions gouvernementales.

J'évalue l'expansion de notre économie à 3.3 pour cent pour 1986, taux supérieur à celui de tous les autres grands pays industrialisés (graphique 5 de l'annexe). Ces résultats ont été obtenus malgré les effets marqués, au pays, de la chute des prix des céréales et du pétrole.

Si je n'avais qu'un message à transmettre aux Canadiens aujourd'hui, ce serait celui-ci: notre programme de renouveau économique porte fruit. Il produit une croissance plus forte, des emplois plus nombreux et davantage de possibilités. Il renforce la confiance dans le pays. Et en améliorant notre image à l'étranger, il contribue à attirer les investissements dont le Canada a besoin.

Les retombées de notre vigoureuse croissance économique n'ont pas été partagées de manière égale dans le pays. Certaines régions souffrent. Nous avons contribué à les soutenir depuis un an et nous travaillons avec les gouvernements provinciaux et l'industrie à la recherche des moyens qui permettront d'établir une base saine en vue d'une croissance soutenue et plus vigoureuse dans toutes les régions.

L'amélioration des résultats économiques est la clé d'une aide accrue aux Canadiens défavorisés de toutes les régions du pays. Elle a permis au gouvernement de consacrer plus de ressources, par des moyens divers, aux personnes qui avaient le plus besoin d'aide. Nous avons amélioré les prestations sociales. Nous continuerons de travailler à accroître l'aide aux personnes nécessiteuses.

Nous veillerons à ce que notre programme de renouveau économique soit bénéfique à tous les Canadiens. Il constitue la clé de notre prospérité future.

Les perspectives économiques

L'année 1987 marquera notre cinquième année consécutive d'expansion. Cette période de croissance est la deuxième en longueur de l'après-guerre. Et il y a de fortes chances pour qu'elle se poursuive.

La confiance des consommateurs est à son plus haut. Les taux d'intérêt devraient rester relativement stables cette année. Les mises en chantier résidentielles se poursuivront à un rythme élevé, et les investissements des entreprises, en redressement, marqueront une croissance modérée cette année. L'inflation s'établira à moins de 4 pour cent en moyenne en 1987 et diminuera dans le courant de l'année, accroissant ainsi le pouvoir d'achat des Canadiens (graphique 6 de l'annexe). Je prévois pour 1987 une croissance réelle de la production de 2.8 pour cent.

Notre rythme de création d'emplois devrait, une fois de plus, dépasser cette année celui de tous les autres grands pays industrialisés. Une forte croissance de l'emploi s'accompagnera d'une augmentation marquée de la population active, signe que beaucoup de Canadiens, plus confiants dans nos perspectives économiques, se remettent à chercher du travail. Je m'attends à ce que le chômage diminue cette année pour descendre à 9 pour cent d'ici la fin de 1987 (graphique 7 de l'annexe).

Le renforcement de notre compétitivité place le Canada en bonne posture pour bénéficier de l'amélioration prévue de l'activité économique internationale. La baisse récente des taux d'intérêt (graphique 8 de l'annexe), les réalignements de taux de change et un certain raffermissement des prix des produits de base contribueront à accroître nos ventes à l'étranger.

La poursuite du redressement financier

La poursuite de nos progrès économiques, l'an prochain et au-delà, dépendra du maintien d'une saine politique financière.

Nous voulons que nos enfants et nos petits-enfants puissent bénéficier des possibilités qui leur reviennent de plein droit. Nous ne devons pas leur léguer une dette intolérable qui les priverait d'un avenir prometteur.

Nous tenons à améliorer nos programmes sociaux et à accroître l'aide aux personnes nécessiteuses. Nous devons réduire la dette publique, qui détourne l'argent des impôts des besoins humains vers les paiements d'intérêts.

Nous voulons que le Canada reste le plus libre possible de choisir son propre cap, dans un monde de changement et de concurrence. Nous ne devons pas laisser la dette nous lier les mains.

Régler les problèmes du déficit et de la dette, c'est en fin de compte améliorer le bien-être des Canadiens. C'est pourquoi nous avons bien indiqué, dès le début de notre mandat, que nous voulions rétablir le sens de la responsabilité financière.

Les principes financiers

En septembre dernier, j'ai clairement exposé les quatre principes fondamentaux de notre politique financière. Nous nous sommes engagés à appliquer ces principes en 1984 et avons réitéré notre engagement en septembre dernier. Par notre action, nous tenons ces engagements.

Notre premier principe est de ramener l'augmentation de la dette nationale en-deçà du taux de croissance de l'économie d'ici la fin de la décennie.

Quand nous sommes entrés en fonction, la dette augmentait depuis quatre ans à un rythme annuel moyen supérieur à 23 pour cent. Son taux d'augmentation sera réduit à 11 pour cent en 1987-88 – un chiffre encore trop élevé, mais qui constitue une amélioration considérable en un bref laps de temps.

Notre deuxième principe est d'obtenir des réductions appréciables et constantes du déficit annuel.

À notre entrée en fonction, le déficit dépassait \$38 milliards. Nous atteindrons en 1986-87 l'objectif de \$32 milliards que j'avais fixé le 18 septembre. À la fin de 1987-88, soit en trois ans seulement, nous aurons réduit le déficit de près de 24 pour cent.

Notre troisième principe est d'assurer une diminution notable, chaque année, des besoins financiers de l'État. Quand nous sommes entrés en fonction, les besoins financiers, opérations de change exclues, s'élevait à \$29.8 milliards. Pour l'exercice en cours, ils diminueront de \$5.8 milliards pour descendre à \$24 milliards. Ce chiffre sera encore réduit pour tomber à \$21.3 milliards en 1987-88, soit une baisse de 28.5 pour cent en trois ans.

Notre quatrième principe est de veiller à ce que les progrès viennent en majeure partie des restrictions de dépenses et d'une gestion disciplinée.

À notre entrée en fonction, les dépenses consacrées à tous les programmes fédéraux augmentaient de près de 14 pour cent par an, et ce, depuis le début de la décennie. Les dépenses de programmes n'ont augmenté depuis que de 2.8 pour cent en moyenne par an, ce qui est nettement inférieur à l'inflation (voir le graphique 9 de l'annexe). Les dépenses de programmes diminuent en termes réels ainsi que par rapport à l'économie. La baisse du déficit en proportion de l'économie aura été imputable pour environ 63 pour cent aux compressions de dépenses (tableau 2 de l'annexe).

Ces principes nous ont permis d'accomplir des progrès appréciables. Nous sommes résolus à continuer jusqu'à ce que notre but soit atteint.

Le maintien d'une marge de manoeuvre financière

En septembre dernier, conscient des difficultés que vivaient les régions et les secteurs les plus touchés de notre économie, j'ai établi un objectif révisé de \$32 milliards pour le déficit de 1986-87.

Cette décision d'accepter une diminution plus lente du déficit a été prise délibérément et dans un esprit positif, afin d'atténuer le coup que la baisse des prix mondiaux du pétrole et des céréales a porté à certaines régions du Canada. Même avec cette décision, notre objectif révisé de déficit représente un progrès appréciable par rapport à l'année précédente et est conforme à nos principes financiers.

Cependant, j'ai également déclaré en septembre que nous maintiendrions nos dépenses de programmes à l'objectif de \$89.4 milliards que j'avais établi en février dernier. Nous tiendrons cet engagement. Nous avons réagi à des événements imprévus sans nous départir du sens de la responsabilité financière. Lorsque cela était nécessaire, nous avons réaffecté les ressources, réévalué les priorités, apporté des corrections en cours de route et agi de manière à atteindre nos objectifs.

Nous continuerons d'établir des objectifs réalistes et responsables en matière de dépenses et à gérer nos activités de manière à atteindre nos buts.

Notre situation financière continuera de se ressentir en 1987-88 de la faiblesse des prix du pétrole et des céréales. Par exemple, l'aide supplémentaire fournie aux producteurs de céréales dans le cadre des programmes fédéraux dépassera de \$1.5 milliard le niveau que j'avais prévu dans mon budget de février 1986. De même, les sommes perçues en impôt des sociétés seront sensiblement moins élevées que prévu il y a un an.

Les mesures prises par le gouvernement pour accorder une aide supplémentaire aux agriculteurs ainsi qu'à l'industrie pétrolière et gazière auront également un effet sur les dépenses et les recettes en 1987-88. En octobre dernier, nous avons éliminé la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, ce qui a soulagé la trésorerie de l'industrie pétrolière. Nous avons amélioré la ristourne de taxe sur les carburants en faveur de tous les agriculteurs, éliminant en fait la taxe dans ce cas. De plus, afin d'atténuer encore davantage les problèmes financiers actuels des producteurs canadiens de céréales, nous leur offrons un programme spécial d'aide de \$1 milliard.

Dans cette situation économique modifiée, le déficit prévisible pour 1987-88 aurait été plus élevé qu'il convenait pour maintenir un rythme acceptable de progression vers nos objectifs à moyen terme. C'est pourquoi je propose un ensemble d'initiatives de gestion et de hausses de recettes de manière à garder notre cap. Ces mesures nous permettront de ramener le déficit à \$29.3 milliards en 1987-88.

Les initiatives de gestion

Une meilleure gestion des activités fédérales et des ressources publiques a joué un rôle important dans notre programme de renouveau. Nous avons réduit les frais généraux ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'entretien. Nous avons accru le recouvrement des frais et les ventes d'éléments d'actif. Toutes ces initiatives auront un effet financier permanent.

Remise accélérée des retenues à la source

Nous étudions activement les domaines permettant d'améliorer encore davantage la gestion de la trésorerie. Un de ces domaines est la régularité avec laquelle les employeurs remettent au gouvernement les retenues qu'ils effectuent pour le compte de leurs employés au titre de l'impôt direct des particuliers et des cotisations d'assurance-chômage et de Régime de pensions du Canada. Ces retenues sont actuellement remises chaque mois.

Je propose que, à compter du 1^{er} janvier 1988, les plus gros employeurs fassent une remise deux fois par mois. Cela n'accroîtra en rien les impôts des salariés.

Les entreprises moins grandes, dont les remises mensuelles moyennes sont inférieures à \$15,000, échapperont à cette obligation.

Défense nationale

Au cours des trois dernières années, nous avons affecté des ressources appréciables à la défense, tout en maîtrisant les dépenses globales. Pour nous aider à atteindre nos objectifs financiers l'an prochain, le gouvernement reportera \$200 millions du budget 1987-88 de la défense pour les rétablir en 1988-89. Le ministre de la Défense nationale a confirmé que cela ne touchera pas la reconstitution en cours de notre capacité de défense. Le budget annuel de la défense sera supérieur de \$1.4 milliard en 1987-88 à ce qu'il était quand nous sommes entrés en fonction. En proportion des dépenses de programmes, les crédits de la défense seront passés de 10.1 pour cent en 1984-85 à 10.8 pour cent en 1987-88.

Le gouvernement publiera cette année un Livre blanc qui présentera aux Canadiens nos vues sur la direction à suivre en matière de défense jusqu'à la fin du siècle. Ce Livre blanc traitera des priorités de programme et de leurs répercussions en matière de ressources.

Aide publique au développement

Depuis son entrée en fonction, notre gouvernement a apporté un vigoureux soutien aux pays en développement. Les dépenses d'aide à l'étranger du Canada seront l'an prochain de \$450 millions plus élevées qu'en 1984-85, ce qui représente une hausse de 21.8 pour cent. Nous avons également entrepris d'améliorer la qualité de notre aide et de gérer plus efficacement ces dépenses croissantes. Par exemple, nous accordons maintenant toute l'aide financière sous forme de subventions plutôt que de prêts. Nous avons pris des mesures dans d'autres domaines aussi, par exemple en accordant une entrée en franchise à un certain nombre de marchandises venant des pays des Caraïbes membres du Commonwealth.

Le gouvernement est déterminé à porter l'aide publique au développement à 0.5 pour cent du PNB. Nous nous attendons à ce que, grâce à des modifications de la gestion de l'encaisse et de nos pratiques de déclaration internationale, nous puissions tenir cet engagement tout en contribuant aux restrictions financières. Cela permettra d'économiser \$150 millions en décaissements en 1987-88.

Recouvrement des frais de transport aérien

La taxe sur les transports aériens permet de recouvrer en partie le coût des installations et des services de transport aérien. Afin de récupérer une plus forte proportion de ces coûts auprès des usagers et de contribuer à améliorer la sécurité dans les aéroports, je propose d'accroître cette taxe. Ainsi, sur la recommandation de mon collègue le ministre des Transports, j'annonce que la taxe sur les transports aériens augmentera de \$4 par billet, à compter du 1^{er} mai 1987 pour les billets achetés au Canada et du 1^{er} août pour les billets achetés à l'étranger. L'actuel plafond de \$50 continuera de s'appliquer à la taxe.

Les mesures relatives aux recettes

J'annonce aujourd'hui un nombre limité d'augmentations de taxes.

La taxe d'accise sur l'essence et le carburant diesel augmentera d'un cent le litre à compter de ce soir. La ristourne accordée aux producteurs agricoles sera majorée en conséquence, de sorte que les agriculteurs continueront d'être en fait exonérés sur les carburants à usage agricole.

Je fixe aussi à un niveau égal la taxe fédérale de vente et d'accise sur l'essence avec plomb et sans plomb. Cette mesure soutiendra les efforts de mon collègue, le ministre de l'Environnement, qui a annoncé un programme, en coopération avec les industries pétrolière et automobile, pour éliminer les émissions de plomb causées par l'essence d'ici la fin de 1992.

À compter de ce soir, j'augmente de 4 pour cent la taxe d'accise sur les cigarettes et autres produits du tabac.

J'étends également la taxe fédérale de vente, à partir du 1^{er} juillet 1987, à une gamme limitée de friandises et grignotines qui concurrencent des produits similaires déjà taxés.

Les règles instituées en 1982 pour l'imposition des revenus courus sur les placements sont très complexes. Je continue d'étudier les façons de les simplifier. Je propose à titre provisoire d'étendre l'admissibilité aux rentes prescrites aux personnes de tous âges. Je propose aussi, pour l'année d'imposition 1987, un allègement en faveur des détenteurs d'obligations à intérêt composé antérieures à 1982, ce qui bénéficiera à plus d'un million de détenteurs d'Obligations d'épargne du Canada.

Pour compléter les importantes réformes qu'a annoncées mon collègue, le ministre d'État aux Finances, je voudrais proposer des modifications de la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui permettront aux courtiers en valeurs mobilières d'offrir des REER autogérés directement à leurs clients. Je consulterai l'industrie des valeurs mobilières avant de proposer ces modifications.

J'annonce également que le décret de remise pour les Indiens sera prolongé en 1987. Mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et moi-même, élaborerons des propositions en vue de rationaliser le traitement du revenu salarial des Indiens dans les réserves, afin d'éliminer la nécessité du décret de remise. Nous tiendrons d'autres consultations avec les représentants des Indiens et les autres parties intéressées quand les propositions seront rendues publiques.

Le commerce et le tarif douanier

Le gouvernement a entrepris de faire du Canada un pays plus efficace dans le commerce international. Dans le monde très concurrentiel d'aujourd'hui, nous ne nous accorderons pas toujours avec nos partenaires commerciaux. Nous devons régler nos différends d'une manière qui soit équitable, sans pour autant compromettre les intérêts du Canada.

Le gouvernement a réagi, en juin dernier, quand les États-Unis ont imposé des droits de 35 pour cent sur les exportations canadiennes de bardeaux de cèdre.

Nous devons faire comprendre avec force nos préoccupations aux États-Unis au sujet de cette mesure protectionniste. Nous devons éviter la perte d'emplois au Canada.

Notre réaction a été double: nous avons relevé les droits de douane sur un certain nombre de produits importés principalement des États-Unis. Nous avons également renforcé le contrôle à l'exportation de billes et de billots de cèdre vers les États-Unis.

Ainsi, les droits de douane américains n'ont pas amélioré la compétitivité de l'industrie américaine du bardeau. Ils ont eu pour principal effet d'accroître les coûts payés par les consommateurs américains.

Les contrôles à l'exportation ont protégé la situation concurrentielle de l'industrie canadienne, qui a pu revenir à des niveaux de production presque normaux. Ayant atteint notre but, nous pouvons maintenir la vigueur de notre réaction en la limitant aux restrictions à l'exportation de billes et de billots de cèdre.

J'annonce par conséquent que, pour tous les produits touchés par les mesures tarifaires, les droits de douane sont ramenés à partir de demain aux taux qui étaient en vigueur juste avant le 6 juin 1986. Cela rétablit la franchise de droits dont bénéficiaient les livres, les pièces d'ordinateur et les arbres de Noël.

Les restrictions à l'exportation de billes et de billots de cèdre, qui se sont révélées essentielles pour la protection de l'industrie canadienne du bardeau face aux droits tarifaires américains, resteront en place aussi longtemps qu'il sera nécessaire.

L'industrie sidérurgique canadienne est confrontée à de graves problèmes concurrentiels à cause d'une capacité de production excédentaire à l'échelle mondiale. Pour l'aider à faire face à la situation, le gouvernement a décidé d'abolir à compter de demain le tarif de préférence général sur les importations de la plupart des produits d'acier au carbone et d'aciers spéciaux.

Je propose aussi un certain nombre de changements tarifaires divers, principalement pour donner suite à des demandes de modifications tarifaires présentées par l'industrie canadienne et pour nous acquitter des obligations contractées lors des négociations du Tokyo Round.

L'évitement fiscal

Je suis préoccupé par le rôle important joué par les opérations abusives d'évitement fiscal dans la diminution du produit de l'impôt des sociétés. Ces opérations nuisent à l'image d'intégrité de notre régime fiscal. Elles permettent à certaines sociétés – souvent importantes et rentables – de ne pas payer d'impôts directs.

Le gouvernement a pris plusieurs mesures afin de lutter contre ces abus, ainsi que d'autres, en instaurant des règles spécifiques. Lorsque cela sera nécessaire, le gouvernement continuera d'agir de la sorte. En outre, afin d'assurer un régime

fiscal plus juste et plus stable, je compte proposer des règles générales améliorées pour lutter contre les échappatoires dans le cadre de la réforme fiscale.

Les jugements rendus récemment par les tribunaux ont remis en question les dispositions de juste prix de la *Loi sur la taxe d'accise*. Ces décisions ont fait naître la possibilité d'une diminution appréciable de l'assiette de la taxe de vente. À la lumière de la jurisprudence, j'étudie les moyens de corriger la loi afin d'éviter cette érosion.

Pour tenir davantage compte de cette préoccupation, je transfère des fabricants aux grossistes le point d'application de la taxe de vente sur un certain nombre de produits particuliers. Les produits touchés comprennent les fours micro-ondes, les téléviseurs, les magnétoscopes, les friandises et grignotines, les bonbons et les confiseries, ainsi que les aliments pour animaux domestiques. Ces changements assureront une application plus équitable de la taxe de vente aux produits tant intérieurs qu'étrangers, ce qui diminuera l'avantage dont bénéficient actuellement les importations.

Ces mesures sont conformes à notre engagement de rendre le régime fiscal fédéral plus équitable.

La réforme fiscale

Une réforme complète de la fiscalité offre l'une des possibilités les plus prometteuses que nous ayons de renforcer notre économie et d'améliorer la qualité de notre société.

Un régime fiscal plus juste et plus efficace complètera et renforcera les possibilités économiques de chaque Canadien. La réforme fiscale inaugurerait une ère nouvelle d'équité fiscale, en nous permettant de moins dépendre des impôts sur le revenu des particuliers et de verser des prestations améliorées aux Canadiens à faible revenu. Elle jouera un rôle essentiel en stimulant les investissements, en encourageant les activités commerciales dynamiques, la création d'emplois et la croissance économique. Les Canadiens auront davantage la certitude que les objectifs de recettes seront atteints, et ce, de manière équitable.

En octobre dernier, j'ai exposé les principes de réforme fiscale du gouvernement. Je suis en train d'élaborer une proposition intégrée de réforme dans les trois domaines de notre régime fiscal: l'impôt des particuliers, l'impôt des sociétés et la taxe fédérale de vente. J'ai beaucoup bénéficié des avis des particuliers et des sociétés, des syndicats et des associations patronales, du secteur bénévole, des gouvernements provinciaux et des députés.

L'objectif essentiel de la réforme fiscale est d'abaisser les taux d'imposition. Rien ne pourra stimuler davantage la croissance, l'investissement, l'épargne et la création d'emplois. Des taux d'impôts directs moins élevés permettront à tous les Canadiens de garder une plus forte proportion de chaque dollar supplémentaire gagné – afin de le dépenser, de l'épargner ou de l'investir à leur gré.

Pour abaisser les taux d'imposition, nous devons réduire les préférences fiscales et élargir l'assiette des impôts. Un large éventail de préférences fiscales, qui bénéficient principalement aux sociétés et aux particuliers à revenu supérieur, seraient éliminées, réduites ou modifiées dans tout le système.

La réforme fiscale signifierait pour les contribuables que ceux qui ont beaucoup profité des préférences fiscales paieraient plus d'impôt. Ceux qui n'ont pas fait grand usage des préférences fiscales en paieraient moins. La grande majorité des particuliers paieront moins d'impôt dans l'ensemble.

L'impôt sur le revenu des particuliers

Mon but est d'abaisser sensiblement les taux d'imposition du revenu des particuliers et de réduire sensiblement les tranches d'imposition.

J'envisage également de transformer les exemptions personnelles et certaines déductions en crédits d'impôt. Les exemptions favorisent les personnes à revenu supérieur. Un crédit d'impôt, par contre, procure le même avantage monétaire aux contribuables, quel que soit leur revenu. Avec un système de crédits d'impôt, les contribuables à revenu inférieur recevraient des avantages plus élevés qu'à l'heure actuelle, tandis que les contribuables à revenu supérieur en recevraient moins.

Dans mon dernier budget, j'avais annoncé l'intention du gouvernement de proposer d'autres mesures afin de réformer notre régime de transferts sociaux et les dispositions fiscales connexes. La conversion des exemptions en crédits constituerait une étape importante dans la réalisation de cet engagement. Elle réduirait aussi le nombre des particuliers à faible revenu qui paient actuellement des impôts directs.

J'étudie également les façons de tirer parti de l'actuel crédit d'impôt remboursable pour taxe de vente, institué dans mon dernier budget. En augmentant le crédit et en le versant plus fréquemment, nous pouvons rendre le régime fiscal des particuliers plus progressif.

L'impôt sur les bénéfices des sociétés

Notre stratégie fondamentale, dans l'examen de l'impôt direct des sociétés, est de nous assurer que les entreprises rentables paient leur juste part.

Je suis gravement préoccupé par les transferts de pertes fiscales. Ces opérations ont rendu moins certaines les recettes que nous tirons de l'impôt des sociétés. Elles permettent à des sociétés rentables de ne pas payer d'impôt.

Pour préserver l'intégrité du régime fiscal, nous devons réduire davantage la source du problème en diminuant les déductions spéciales dont bénéficient les sociétés. C'est la direction que j'ai fixée en mai 1985 et que j'ai suivie en février dernier.

La réduction des préférences fiscales dont bénéficient les sociétés compenserait l'abaissement de leurs taux d'imposition à des niveaux concurrentiels avec ceux

pratiqués à l'étranger, tout en fournissant des recettes accrues et plus stables au titre de l'impôt des sociétés.

La taxe fédérale de vente

La taxe fédérale de vente est injuste et inefficace. Elle fait perdre des emplois au Canada. Elle frappe plus lourdement – d'un tiers en moyenne – les produits intérieurs que les importations concurrentes. Cela entraîne des fermetures d'usines et des pertes d'emplois au Canada. L'assiette de la taxe est étroite, et des produits similaires peuvent supporter un fardeau fiscal extrêmement différent. En butte à des critiques croissantes, la taxe de vente doit être réformée de toute urgence.

Nous viserons à élargir l'assiette de la taxe fédérale de vente et à en réduire les taux, ainsi qu'à assurer un traitement égal aux importations et aux produits intérieurs. Le renforcement de l'actuel crédit pour taxe de vente améliorerait l'équité de notre système.

Dans l'ensemble, la réforme fiscale vise surtout à simplifier le régime fiscal, à limiter les dispositions préférentielles particulières et à offrir des encouragements sous forme de taux d'imposition moins élevés. Pour atteindre ces objectifs, nous devons aborder ensemble, de manière intégrée, les trois éléments de notre régime fiscal.

Nos propositions de réforme fiscale rendront le régime des impôts plus équitable, moins complexe et plus compréhensible. Elles reflèteront notre attachement au progrès économique et à la justice sociale.

Conclusion

Je dépose un document auquel j'ai fait allusion précédemment, ainsi que des renseignements supplémentaires et les Avis de motion des voies et moyens portant sur les mesures fiscales et tarifaires. Je présenterai aussi aujourd'hui, en vertu d'une motion de la Chambre, un projet de loi sollicitant un pouvoir d'emprunt. Étant donné l'augmentation des réserves de change du Canada, je demanderai un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice en cours, ainsi qu'un pouvoir d'emprunt pour 1987-88.

Notre gouvernement a pris des initiatives d'une importance fondamentale pour l'économie canadienne. Cela reflète l'ampleur du défi qui nous a été légué et notre volonté de le relever. Nous continuerons de progresser dans notre programme de renouveau économique de manière prudente et cohérente.

Pour ce qui est des initiatives nouvelles, ce budget représente une pause avant la présentation d'importantes propositions de réforme fiscale. Cependant, j'ai également précisé dans ce budget que, si bien des progrès ont été accomplis dans le règlement des problèmes de déficit au Canada, il ne faut pas perdre pour autant le sens de la responsabilité financière.

Le défi consiste à maintenir une gestion saine et constante de la situation financière et économique. Nous sommes en train de relever ce défi, et nous continuerons de le faire.

Je me suis entretenu avec des milliers de Canadiens depuis deux ans et demi. Je puis affirmer avec confiance que les Canadiens, d'un océan à l'autre, ne reculeront pas devant les défis qui s'annoncent.

Le renouveau économique ne met pas seulement le gouvernement à l'épreuve. Il éprouve chacun d'entre nous et notre capacité de participer à l'effort d'édification d'une économie plus vigoureuse. Le critère le plus important de notre réussite est le progrès de l'économie, le progrès de tous les Canadiens qui, individuellement et collectivement, font de l'économie ce qu'elle est.

Nos progrès se mesurent en croissance, en emplois, en possibilités nouvelles, et par le renforcement d'une économie mieux en mesure de relever les défis d'un changement économique rapide et d'une concurrence internationale croissante.

Les résultats sont éloquentes. Nous sommes sur la bonne voie. Notre programme de renouveau économique porte fruit. Nous ne faisons que commencer à observer les résultats que notre nation peut obtenir si nous gardons notre cap. Nous devons continuer à édifier une économie plus forte, plus dynamique et plus souple, au profit de tous les Canadiens.

2

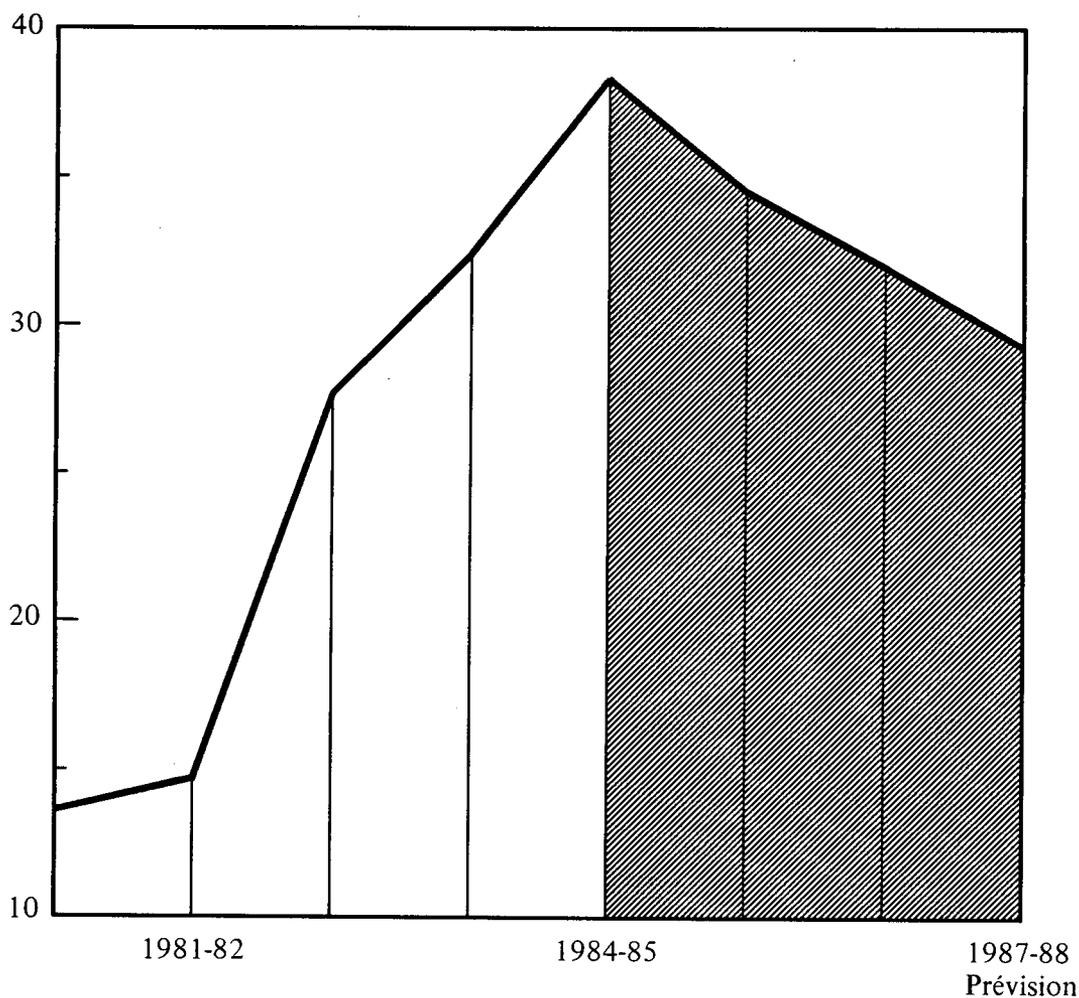
Annexe

Graphiques et tableaux

Graphique 1

Le déficit dans les années 80

milliards de dollars



Les exercices prennent fin le 31 mars.

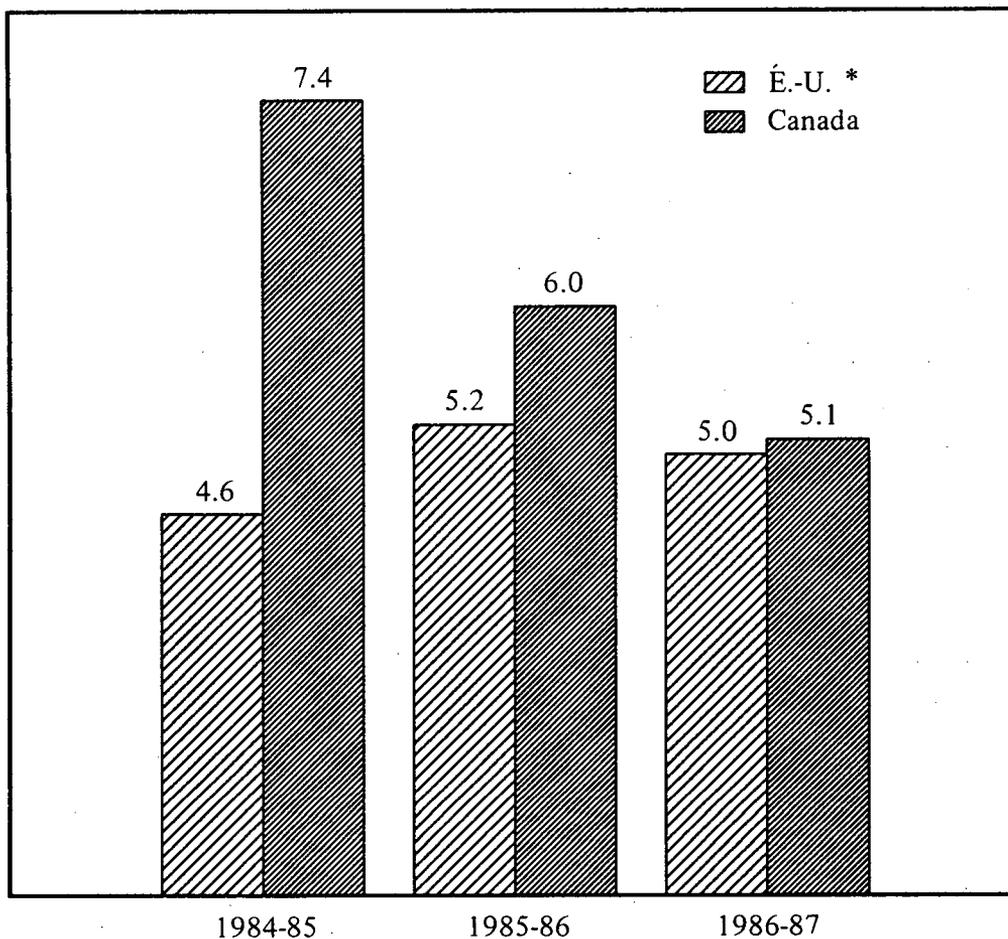
En 1984-85 le déficit atteignait un niveau record de \$38.3 milliards. Il est descendu à \$34.4 milliards en 1985-86 et à \$32 milliards en 1986-87; il devrait tomber à \$29.3 milliards en 1987-88. Ce sera la première fois en trente ans que le déficit aura baissé trois années de suite.

Source: *Les perspectives économiques et le plan financier*, graphique 1.1.

Graphique 2

**Comparaison du déficit du Canada
et des États-Unis,
selon les comptes nationaux**

en pourcentage du PIB



* Le déficit américain a été calculé dans le cadre d'un exercice équivalent (avril à mars).

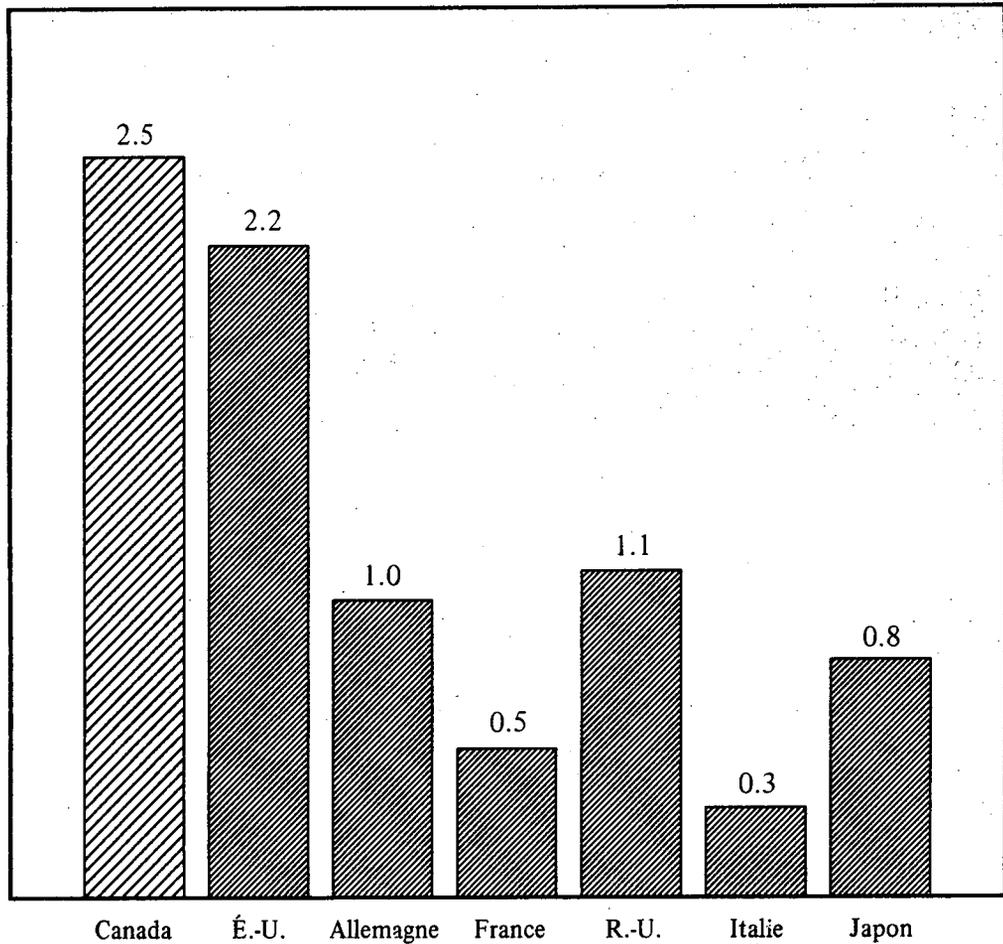
En proportion du PIB, le déficit a baissé de 2.3 points au Canada, alors qu'aux États-Unis il augmentait de 0.4 point, de 1984-85 à 1986-87. Les déficits du Canada et des États-Unis en proportion du PIB sont à peu près identiques en 1986-87.

Source: *Un programme de renouveau économique: principes et progrès*, graphique 8.

Graphique 3

Croissance de l'emploi depuis septembre 1984

en pourcentage - taux annuel moyen



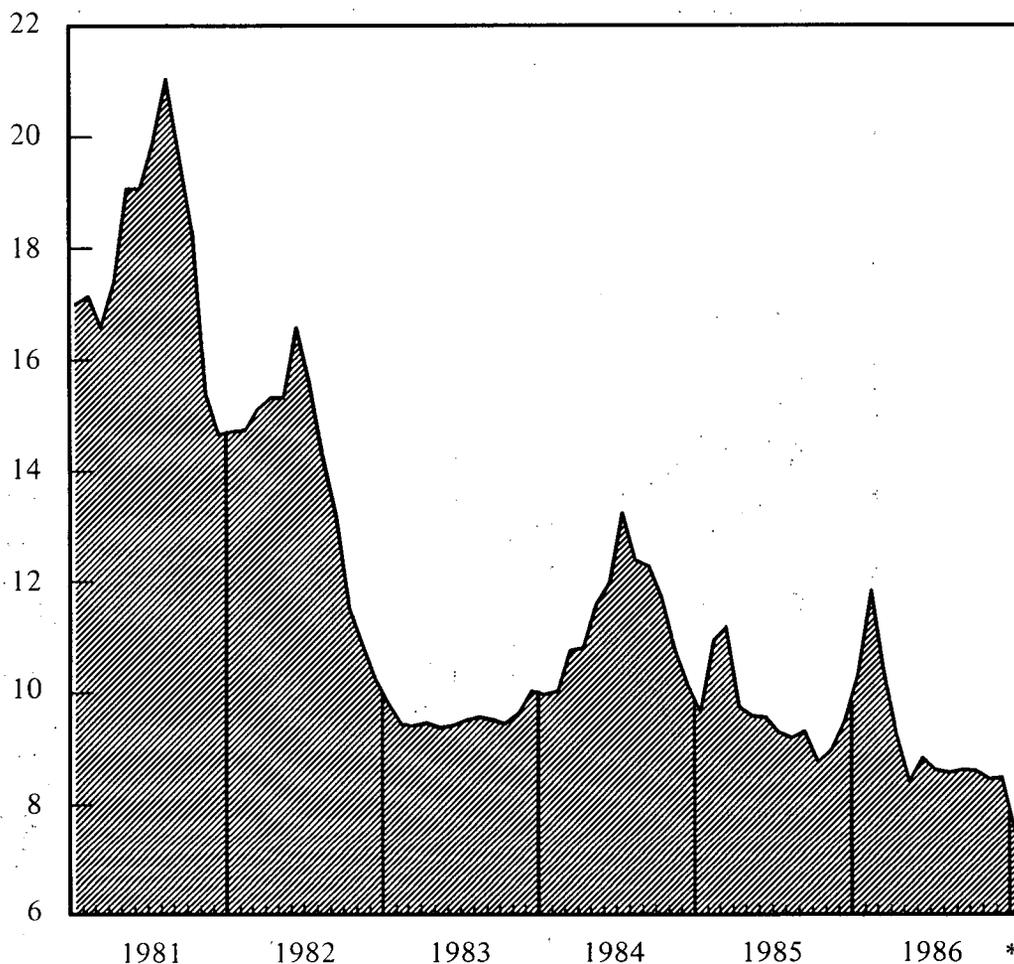
Depuis septembre 1984, l'emploi a progressé plus vite au Canada que dans les autres grands pays industrialisés.

Source: *Un programme de renouveau économique: principes et progrès*, graphique 12.

Graphique 4

Taux débiteur de la banque du Canada 1981-1987

en pourcentage



*Le 12 février 1987, le taux débiteur de la Banque du Canada s'établissait à 7.67 pour cent.

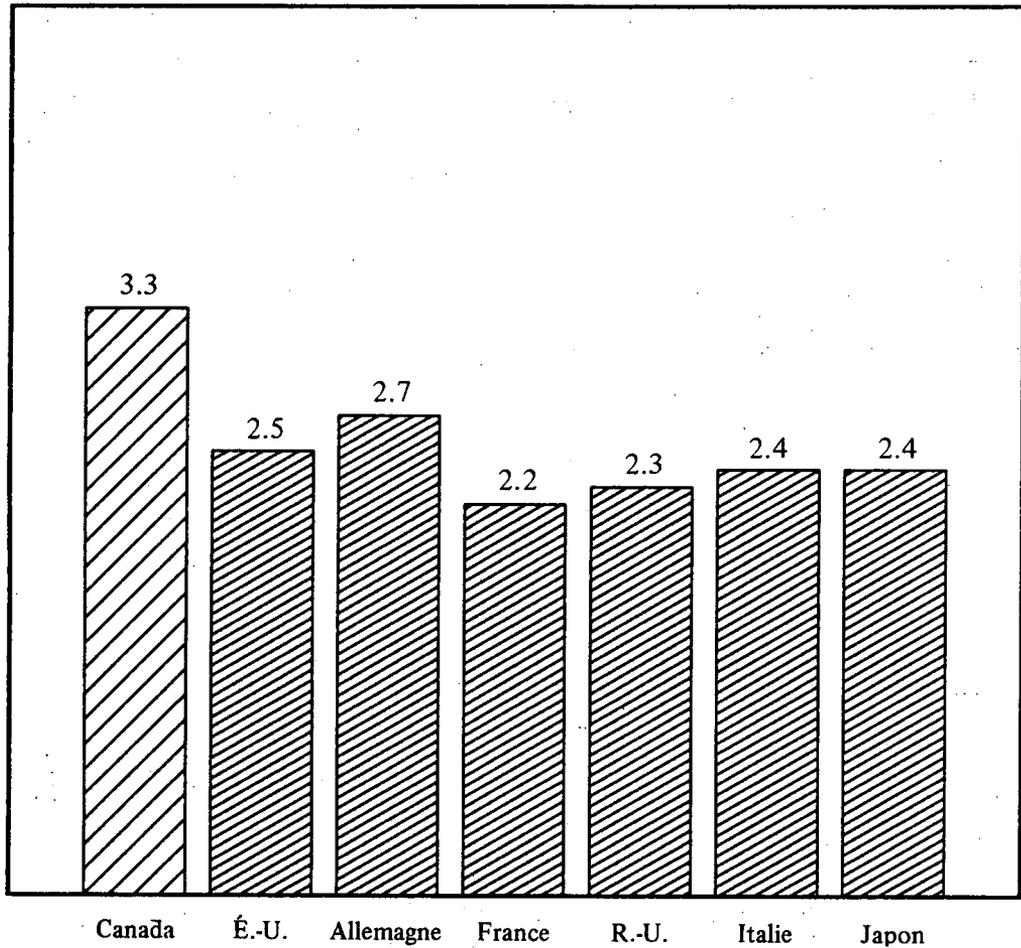
Les taux d'intérêt se sont orientés à la baisse et se situent actuellement à des niveaux sans précédent depuis près d'une décennie. Le 12 février 1987, le taux d'escompte de la Banque du Canada était à son plus bas niveau depuis mars 1978.

Source: *Un programme de renouveau économique: principes et progrès*, graphique 5.

Graphique 5

**Croissance estimative de la production
dans les principaux pays de l'OCDE en 1986**

en pourcentage



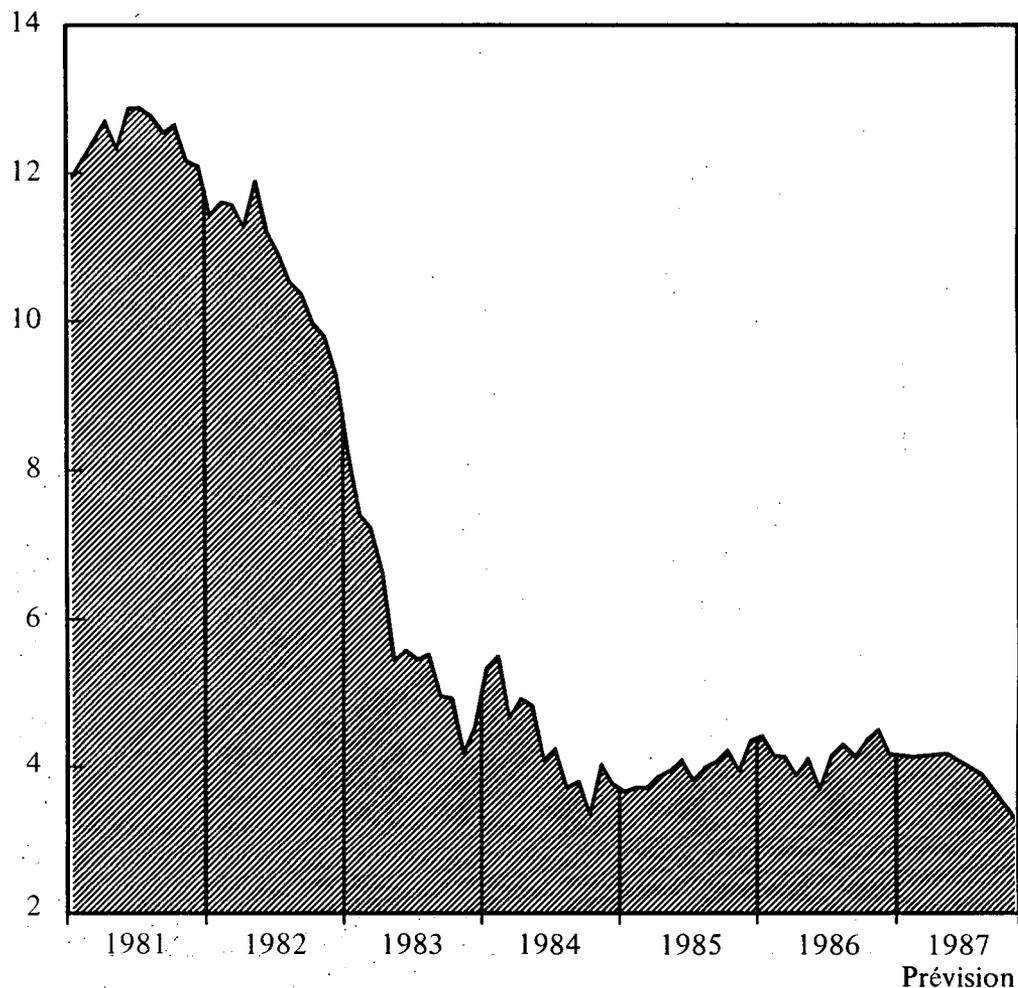
On estime qu'en 1986 l'économie canadienne a progressé de 3.3 pour cent, taux de croissance qui dépasse celui de tous les autres grands pays industrialisés.

Source: *Les perspectives économiques et le plan financier*, graphique 2.1.

Graphique 6

**L'indice des prix à la consommation
1981-1987**

variation en pourcentage une année sur l'autre



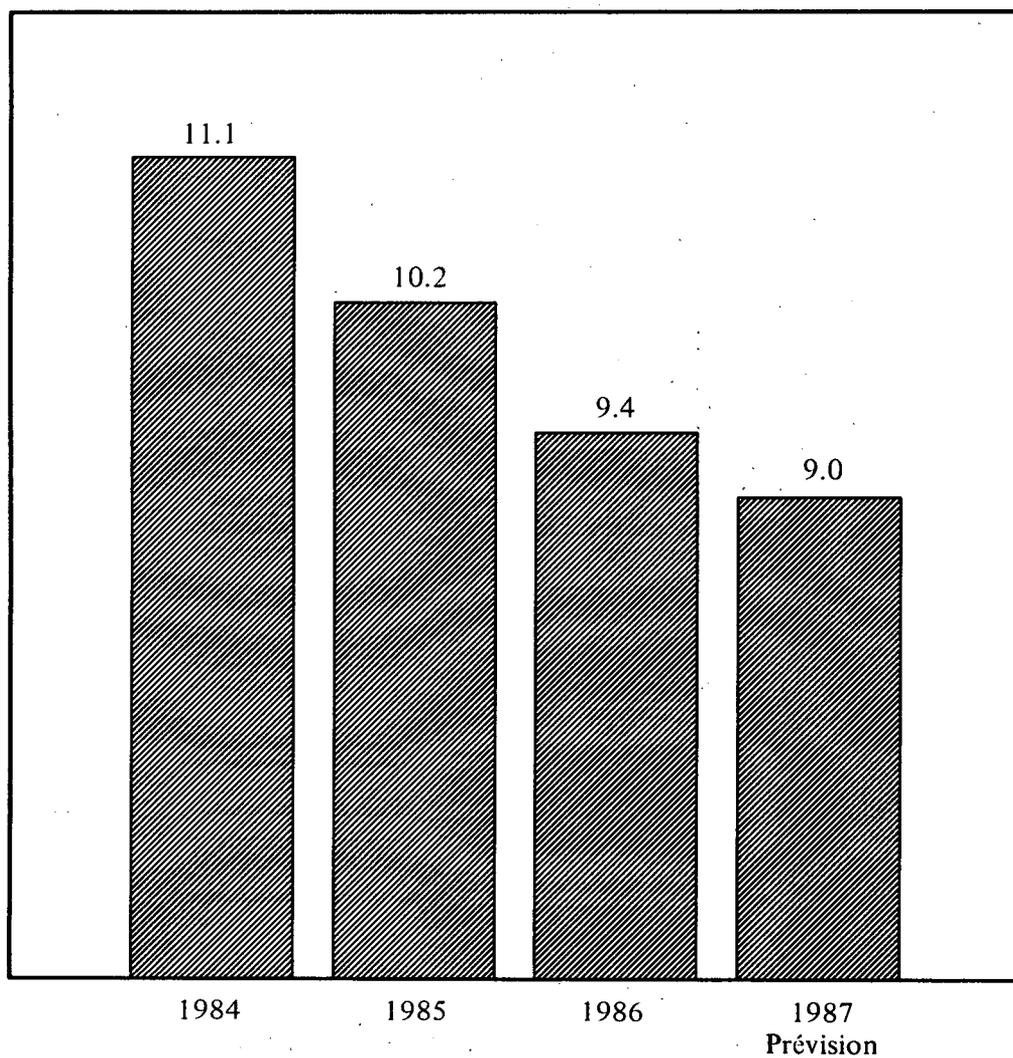
L'inflation devrait se situer à 3.9 pour cent en moyenne en 1987 et diminuer sensiblement dans le courant de l'année pour s'établir à un peu plus de 3 pour cent à la fin de 1987.

Source: *Un programme de renouveau économique: principes et progrès*, graphique 6.

Graphique 7

Taux de chômage

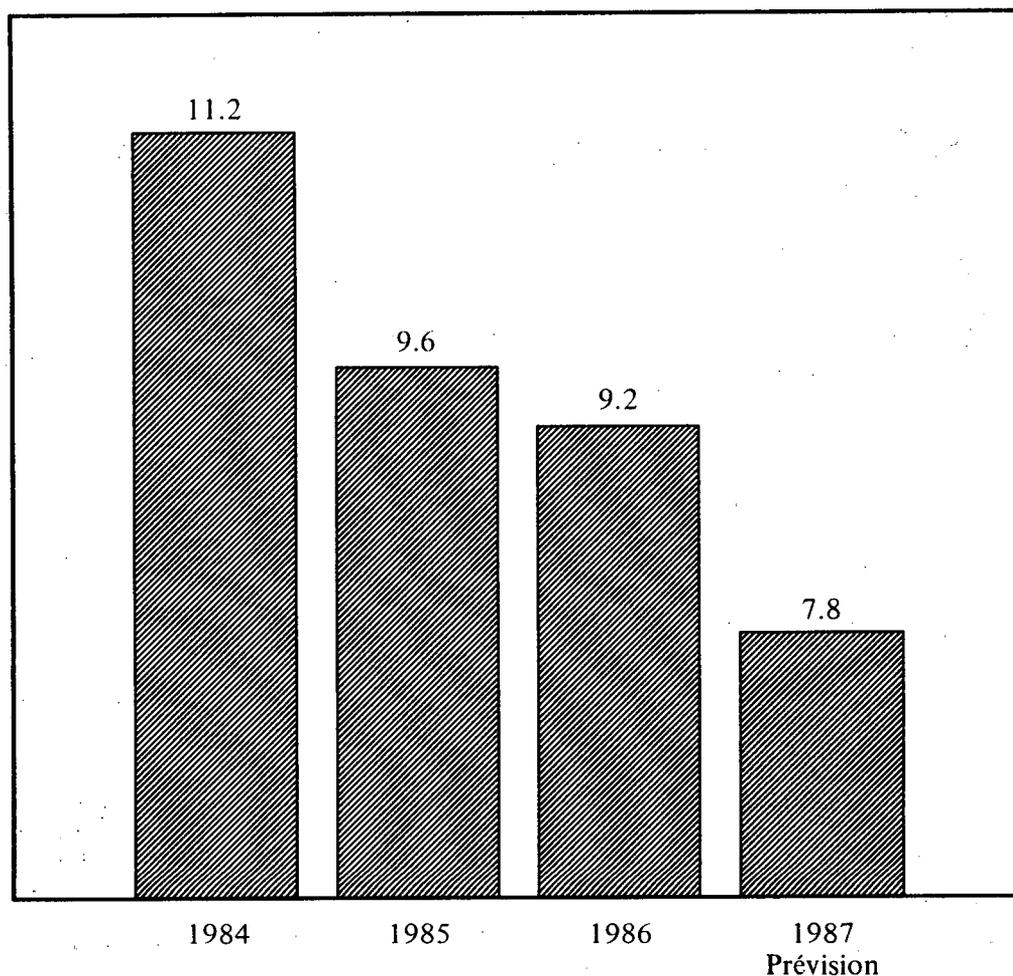
niveau en pourcentage au quatrième trimestre



Vers la fin de 1987, grâce à la forte croissance prévue de l'emploi et de la population active, le taux de chômage devrait descendre à 9.0 pour cent.

Source: *Les perspectives économiques et le plan financier*, graphique 2.3.

Graphique 8
Effets commerciaux à 90 jours
en pourcentage



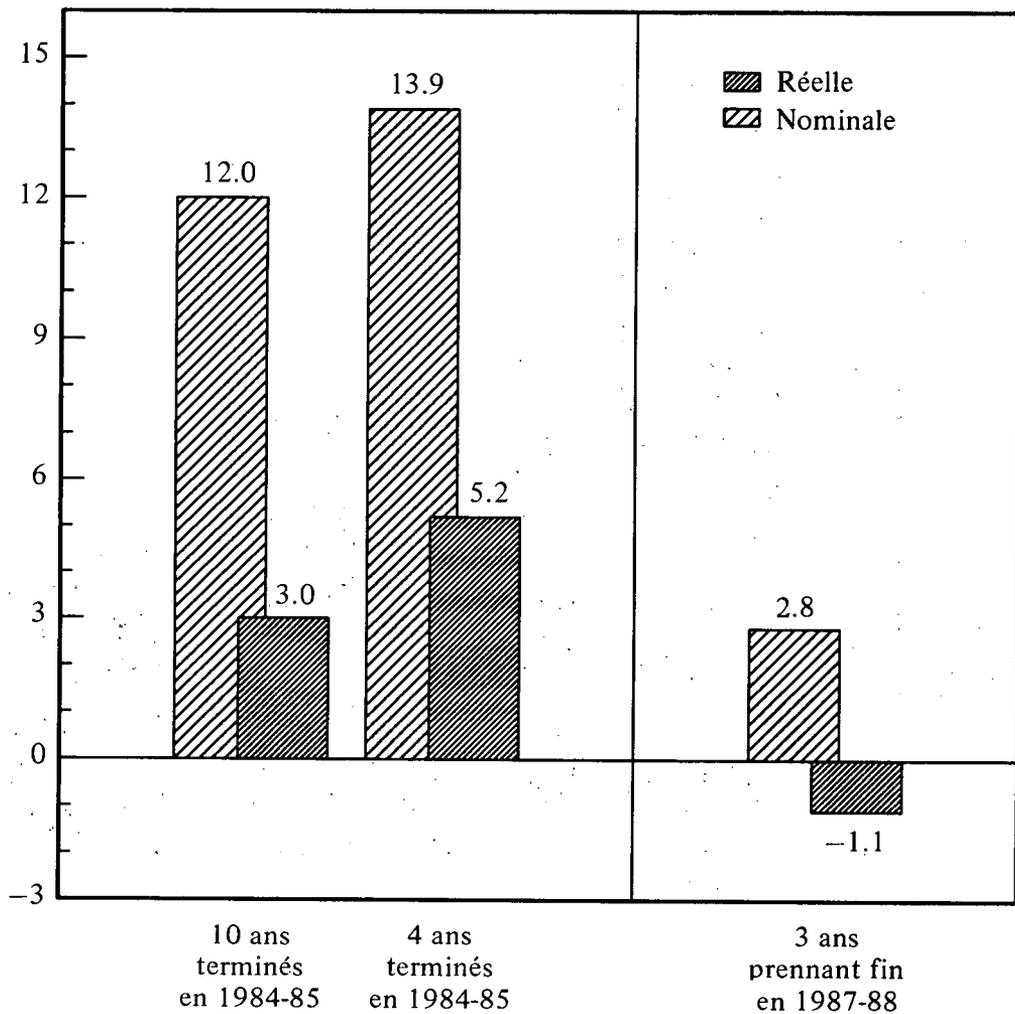
Les taux d'intérêt ont fortement baissé depuis un an. Le taux des effets commerciaux à 90 jours est passé d'un sommet de 12.5 pour cent en février 1986 à environ 7.5 pour cent au début de février 1987. D'ici la fin de l'année, les taux d'intérêt devraient rester relativement stables au Canada.

Source: *Les perspectives économiques et le plan financier*, graphique 2.3.

Graphique 9

Croissance nominale et réelle des dépenses de programmes

croissance annuelle moyenne - en pourcentage



Depuis le début des années 80, les dépenses de programmes augmentaient de presque 14 pour cent par an, et de plus de 5 pour cent par an en termes «réels». Au cours des trois années qui prendront fin en 1987-88, les dépenses réelles de programmes auront diminué de plus de 1 pour cent par an.

Source: *Les perspectives économiques et le plan financier*, graphique 3.3.

Tableau 1

État sommaire des opérations

| | 1984-85 (observés) | 1985-86 (observés) | 1986-87 (estimation) | 1987-88 (prévision) |
|---|------------------------|-----------------------|-------------------------|------------------------|
| | (milliards de dollars) | | | |
| Opérations budgétaires | | | | |
| Recettes | 70.9 | 76.8 | 84.7 | 93.2 |
| Dépenses | -109.2 | -111.2 | -116.6 | -122.6 |
| Déficit | -38.3 | -34.4 | -32.0 | -29.3 |
| Recettes non budgétaires nettes | 8.5 | 4.1 | 7.9 | 8.0 |
| Besoins financiers⁽¹⁾ | -29.8 | -30.3 | -24.0 | -21.3 |
| Dépenses de programmes | 86.8 | 85.8 | 89.4 | 94.4 |
| Variation en pourcentage | 10.5 | -1.1 | 4.2 | 5.6 |
| Pourcentage du PIB | 19.6 | 18.0 | 17.7 | 17.4 |
| Dette publique nette | 199 | 234 | 266 | 295 |
| Variation en pourcentage | 23.8 | 17.3 | 13.7 | 11.0 |
| Pourcentage du PIB | 44.9 | 49.0 | 52.4 | 54.4 |

Remarque: Les chiffres étant arrondis, le total pourra ne pas correspondre à la somme des éléments.

⁽¹⁾ Compte non tenu des opérations de change.

Source: Les perspectives économiques et le plan financier, tableau 3.2.

Tableau 2

**Bilan financier des trois ans
(en pourcentage du PIB)**

| | 1984-85 | 1987-88 | Variation | Contribution à la variation ⁽¹⁾ (pour cent) |
|----------------------------------|------------|------------|-------------|--|
| Recettes budgétaires | 16.0 | 17.2 | 1.2 | 37 |
| Dépenses budgétaires | 24.6 | 22.6 | -2.0 | 63 |
| Déficit budgétaire | 8.6 | 5.4 | -3.2 | 100 |
| Composantes de la dépense | | | | |
| Dépenses de programmes | 19.6 | 17.4 | -2.2 | 69 |
| Frais de la dette publique | 5.1 | 5.2 | 0.2 | -6 |

Remarque: Les chiffres étant arrondis, le total pourra ne pas correspondre à la somme des éléments.

⁽¹⁾ Un signe positif indique une contribution à la réduction du déficit en proportion du PIB.

Source: *Un programme de renouveau économique: principes et progrès*, tableau 1.